

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MARS 2016

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle - M. GOUYARD Gilles - M. FRANCES Christian - Mme TIXIER Monique - M. HUGUET Bruno - M. COMBE Jean-Pierre - Mme GOMES Sandra - M. MALOT Hervé - M. PEINY Alain – Mme THIVAT-CLUZEL Emilie - Mme COULANJON Elisabeth.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 février 2016 à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'AIGUEPERSE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a accordé en 2014 une autorisation d'inscription à l'école de Montpensier pour un enfant non domicilié sur la Commune. En effet, elle a accordé cette dérogation en raison des problèmes de santé de cet enfant, dont l'assistante maternelle réside à Montpensier. Ainsi, c'est la deuxième année scolaire qu'un enfant domicilié sur la Commune d'Aigueperse fréquente l'école maternelle de Montpensier.

Elle rappelle également que conformément à la loi, le Conseil municipal avait délibéré le 25 février 2015 pour facturer à la Commune d'Aigueperse des frais de fonctionnement de l'école pour cet enfant, d'un montant de 850,00 € pour l'année scolaire 2014-2015. Il y a donc lieu de délibérer pour l'année scolaire 2015-2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de facturer à la Commune d'Aigueperse des frais de fonctionnement de l'école maternelle pour un enfant domicilié sur cette commune scolarisé à Montpensier d'un montant de 850,00 € pour l'année scolaire 2015-2016 et précise que si l'élève est radié en cours d'année scolaire, le montant de la participation sera proratisé par rapport au nombre de mois de scolarisation.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire soumet à l'assemblée le vote des subventions aux associations, selon le tableau ci-dessous.

Association	Montant de la subvention
Les Amitiés de la Butte	100,00 €
Société de Pêche de Montpensier	100,00 €
Société de Chasse de Montpensier	100,00 €
Comité des Fêtes de Montpensier	100,00 €
Coopérative scolaire	400,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers Effiat-Montpensier	200,00 €
Société lyrique de Combronde	200,00 €
Génération Montpensier	100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivant ce tableau.

BUDGET PRIMITIF 2016

Madame le Maire propose à l'assemblée le budget primitif suivant :

Section de fonctionnement :

RECETTES

Chapitre 013 <i>Atténuations de charges :</i>	19 700,00 €
Chapitre 70 <i>Produits des services :</i>	13 900,00 €
Chapitre 73 <i>Impôts et taxes :</i>	140 661,00 €
Chapitre 74 <i>Dotations et participations :</i>	64 404,00 €
Chapitre 75 <i>Autres produits de gestion courante :</i>	14 224,65 €
Chapitre 76 <i>Produits financiers :</i>	1,00 €
002 <i>Excédent antérieur reporté :</i>	157 330,35 €

410 221,00 €

DEPENSES

Chapitre 011 <i>Charges à caractère général :</i>	95 314,00 €
Chapitre 012 <i>Charges de personnel :</i>	102 293,00 €
Chapitre 65 <i>Autres charges de gestion courante :</i>	43 264,00 €
Chapitre 66 <i>Charges financières :</i>	11 027,00 €
Chapitre 042 <i>Opérations d'ordre de section à section :</i>	438,00 €
Chapitre 022 <i>Dépenses imprévues :</i>	22 000,00 €
Chapitre 023 <i>Virement à la section d'investissement :</i>	135 885,00 €

410 221,00 €

Section d'investissement :

RECETTES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>Affectation du résultat :</i>		112.000,00 €	112.000,00 €
<i>FCTVA :</i>		17 062,00 €	17 062,00 €
<i>Taxe d'aménagement :</i>		7 000,00 €	7 000,00 €
<i>Sub ministère intér réhabilitation préau :</i>	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<i>FIC réhabilitation préau :</i>	57 960,00 €	846,00 €	58.806,00 €
<i>DETR réhabilitation préau :</i>	49 680,00 €	0,00 €	49 680,00 €
<i>FIC travaux accessibilité salle poly :</i>		19 624,00 €	19 624,00 €
<i>DETR travaux accessibilité salle poly :</i>		20 025,00 €	20 025,00 €
<i>Virement section fonctionnement :</i>		135 885,00 €	135 885,00 €

Ecritures d'ordre :

<i>Amortissement dépenses SIEG :</i>		438,00 €	438,00 €
--------------------------------------	--	----------	----------

122.640,00 € 312 880,00 € 435 520,00 €

DEPENSES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>Déficit antérieur reporté 2015 :</i>		52 779,13 €	52 779,13 €
<i>Remboursement capital emprunt :</i>		24 083,00 €	24 083,00 €
<i>Dépenses imprévues :</i>		21 957,00 €	21 957,00 €
<i>Programme de réhabilitation préau :</i>	166 736,00 €	9 600,00 €	176 336,00 €
<i>Programme accessibilité salle poly :</i>		80 100,00 €	80 100,00 €
<i>Eclairage public :</i>		5 000,00 €	5 000,00 €
<i>Matériels divers :</i>	10 000,00 €	20 378,87 €	30 378,87 €
<i>Immobilisations en cours :</i>	4 886,00 €	40 000,00 €	44 886,00 €
	181 622,00 €	253 898,00 €	435 520,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote le Budget Primitif par chapitre et l'adopte à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.A.D.

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (S.I.A.D.) de Riom-Limagne a fait l'acquisition de nouveaux locaux situés à Riom au 13, avenue Georges Gershwin. Suite à ce changement de siège social, le Comité syndical a délibéré le 23 février 2016 pour modifier les statuts du S.I.A.D.

Il y a donc lieu maintenant que les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au S.I.A.D. comme Montpensier se prononcent sur la modification de l'article 3 des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, donne un avis favorable à la modification des statuts du S.I.A.D. de Riom-Limagne.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Point sur les travaux de réhabilitation du préau :

Le planning des travaux est respecté. Le bâtiment est quasiment hors d'eau et hors d'air. L'entreprise DUCHE va finir la couverture en zinc la semaine du 29 mars. Ensuite, le plaquiste, l'électricien et le plombier pourront intervenir sachant que l'entreprise IRRMANN-PAPON a réalisé les évacuations.

2 – Bilan du recensement :

Le dernier recensement qui s'est déroulé du 21 janvier au 20 février 2016 comptabilise 455 habitants (contre 437 lors du recensement de 2011).

3 – Prévision du planning des travaux de la salle polyvalente :

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente débuteront début 2017. En conséquence, la salle ne sera plus louée à partir du 1^{er} janvier 2017, et ce pendant 5 mois. Elle ne sera mise à disposition que pour des réunions d'associations, par exemple, et pour la cantine scolaire, sans excéder 20 personnes.

4 – Chiens errants :

Des chiens ont été signalés errants sur le parking de Fleurs et Plantes d’Auvergne. Il est regrettable que ces chiens aient déjà fait l’objet d’une précédente récupération par la société en charge du service, contre verbalisation à l’encontre de leur propriétaire,

5 – Panneaux de signalisation :

Six panneaux de limitation de vitesse à 30 km/heure et d’indication de desserte agricole sont en cours de commande et seront installés sur trois chemins : chemin des Peyrouses, chemin le long de la voie SNCF, chemin de l’étang. Ces panneaux seront installés avec l’autorisation des maires des communes reliées par deux de ces chemins, soit les maires d’Aigueperse et d’Effiat.

6 – Prêt de l’étang pour l’amicale des sapeurs-pompiers d’Effiat-Montpensier

L’amicale des sapeurs-pompiers d’Effiat-Montpensier est une association intercommunale et a demandé la mise à disposition ponctuelle de l’étang. Il est décidé de leur accorder cette possibilité, sous réserve d’entente avec l’association de pêche de Montpensier.

AUTRES QUESTIONS

Monsieur Jean-Pierre COMBE, conseiller municipal, demande qu’une procédure soit affichée quant à l’utilisation du monte-handicapé pour accéder à la salle de conseil. Une notice a été demandée.

Monsieur Bruno HUGUET, conseiller municipal, informe l’assemblée que le déménagement de la Mission Locale aura lieu le lendemain, soit le 24 mars 2016.

L’ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 00.